

COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Sous la Présidence de M. Claude KRAUSS, Maire

Nombre de membres en fonction : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 02

Membres présents : GEWINNER Myriam, WAGENTRUTZ Francis, RAEPPEL Mauricette, MARTZ Audrey, KRUGMANN Jean-Luc, PASTOR Myriam, EHRHARD Dominique, BRAND Lucienne, HUYARD Daniel, BOURDIN Marie-Hélène, HAMM Alain, FRITSCH Paul.

Membres absents : SCHENKBECHER Mathieu, ROSFELDER Nathalie.

Procurations : SCHENKBECHER Mathieu à KRAUSS Claude, ROSFELDER Nathalie à FRITSCH Paul.

Convocation du 29 décembre 2021

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du **25 OCTOBRE 2021** est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL.

II / INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES RUES « RUE DE LA NIEDERMATT » ET « RUE DES AIGRETTES » ET DES PROLONGATIONS DES RUES « FOEGEL » ET DE « L'EHN » A MEISTRATZHEIM

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de diverses rues créés dans le cadre de la réalisation de la seconde tranche du lotissement Allmendplatz et par conséquent, de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de

porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de M. le Maire, après examen du dossier et suite à délibération,

DECIDE à l'unanimité :

* **de classer dans la voirie communale**, les nouvelles voies créés dans le cadre de l'aménagement de la 2^{ème} tranche du lotissement communal Allmendplatz, selon le détail ci-après :

- . **prolongation de la rue Foegel** : sur une longueur de 32 mètres linéaires, à partir de l'intersection côté Sud de cette rue - la largeur moyenne de la prolongation de la rue Foegel est de 6,00 mètres ;
- . **prolongation de la rue de l'Ehn** : d'une longueur de 32 mètres linéaires à partir de l'intersection côté Sud de cette rue - la largeur moyenne de la prolongation de la rue de l'Ehn est de 6,00 m ;

- . **rue de la Niedermatt** : d'une longueur de 273 mètres linéaires à partir de l'intersection côté Ouest de la route départementale 215 et traversant le lotissement Allmendplatz – tranche 2 jusqu'en bordure de l'Ehn côté Est - d'une **largeur moyenne de 6,00 mètres** ;
- . **rue des Aigrettes** : située au sud de la rue de la Niedermatt et à l'intersection côté Ouest de la route départementale 215 (le long des lots 25, 26 et 27 du lotissement Allmendplatz tranche 2), d'une **longueur totale de 129 mètres linéaires et d'une largeur moyenne de 4,50 mètres**.

* et d'autoriser M. le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

III / DELEGATION DU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 15 JUIN 2020 – COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire, expose au CONSEIL MUNICIPAL ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions suivantes :

- . **DM/2021/12 - décision du 27 octobre 2021** : Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière a Meistratzheim – **Avenant n° 04 au marché attribué à IMAGINE L'ARCHITECTURE, Michel BURLET-PLAN** pour un montant de 2 387,78 € HT soit 2 865,37 € TTC et portant le marché à un montant de 54 473,71 € HT soit 65 368,45 € TTC.
- . **DM/2021/13 - décision du 27 octobre 2021** : Travaux de restauration des allées du cimetière – **Avenant n° 01 au marché attribué à DENNI LEGOLL** relatif à l'ajustement des quantités marché pour un montant de 10 000,00 € HT soit 12 000,00 € TTC et portant le marché à un montant définitif de 93 000,00 € HT soit 111 600,00 € TTC.
- . **DM/2021/14 - décision du 7 décembre 2021** : Travaux de réhabilitation du presbytère de Meistratzheim - **Avenant n° 01 au lot 02 « Couverture/Zinguerie » attribué à CHANZY-PARDOUX** relatif à la fourniture et la pose d'une bande d'égout en zinc le long de la toiture, pour un montant de 2 450,00 € HT soit 2 940,00 € TTC et portant le marché à un montant définitif de 22 199,00€ HT soit 26 638,80 € TTC.
- . **DM/2021/15 - décision du 16 décembre 2021** : Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renouvellement de la voirie rue des Vosges – **attribution à LBSH Ingénierie** au taux de 2,70 % - soit un forfait de rémunération provisoire de 13 500,00 € HT (16 200,00 € TTC).
- . **DM/2021/16 - décision du 23 décembre 2021** : Réalisation d'un emprunt pour les travaux de renouvellement de la voirie rue des Vosges et de restauration de bâtiments communaux auprès du **CREDIT MUTUEL DES LANDSBERG** – Prêt à long terme d'un montant de 1 200 000,00 € au taux annuel fixe de 0,65 %.

IV / DELEGATION DU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 15 JUN 2020 – APPROBATION D'INDEMNITES DE L'ASSURANCE POUR SINISTRES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL des indemnités versées à notre Commune par :

- **L'assurance communale Groupama à Schiltigheim pour sinistre :** Indemnités d'un montant de 1 680,61 € relatif aux dégâts de vitrages survenus à l'église Saint-André
- **L'assurance communale Groupama à Schiltigheim pour sinistre :** Indemnités d'un montant de 927,52 € relatif aux dégâts survenus sur un poteau incendie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de M. le Maire et après délibération, PREND ACTE.

V / COMPTE-RENDU DES DERNIERES DECISIONS EN MATIERE D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur Le Maire, informe le CONSEIL MUNICIPAL des diverses autorisations d'urbanisme pour lesquelles ont été rendue des décisions depuis le 25 octobre 2021.

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
PERMIS DE CONSTRUIRE			
GLASS Sébastien et DENEFFELD Anaïs	Lotissement « Les Jardins de l'Ehn » - Lot 3	Construction d'une maison d'habitation individuelle	Accord : 08/11/2021
GREGORAT Pierre - STAHL Adelaïde	Lotissement « Les Jardins de l'Ehn » - Lot 4	Construction d'une maison d'habitation individuelle	Accord : 06/12/2021

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
DECLARATIONS PREALABLES			
MALENFANT Clovis	329 A Rue Principale	Changement porte d'entrée	Accord : 15/11/2021
ROSFELDER Eric	27 Rue Basse	Création d'une piscine	Accord : 15/11/2021
HAUSWIRTH Alain et Christelle	89 route de Strasbourg	Modification de façades : aménagement partiel d'une grange en logement F2	Accord : 15/11/2021
STEIHLER Léo	23 rue Basse	Création extension (couloir)	Accord : 15/11/2021
DI PALO Jean Noël	521 rue Belle Vue	Création piscine	Accord : 24/11/2021
BIERO David	103 C rue Schifflach	Création piscine et porte d'entrée	Accord : 24/11/2021
PINHEIRO Elodie	15 rue de la Forêt	Installation tonnelle adossée	Accord : 06/12/2021
FRIESS Christophe	110 G route de Valff	Création piscine	Accord : 06/01/2022

VI / PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le CONSEIL MUNICIPAL DISCUTE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LES TRAVAUX A REALISER EN 2022, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2022.

Sont notamment projetés : la poursuite des travaux de réhabilitation du Presbytère (y compris grange et mur d'enceinte), des travaux de rénovation thermique à l'école élémentaire, le renouvellement de la voirie rue des Vosges, l'installation d'un nouvel éclairage au terrain de football et au terrain de pétanque, la mise en place d'une aire de jeux à l'école maternelle.

DIVERS 1 / PROJET D'ACQUISITION DE CHEMINS DE L'ASSOCIATION FONCIERE – SECTION 99 PARCELLE N° 624 ET SECTION 23 N° 567

Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL que l'aménagement de la piste cyclable par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, le long de la RD 426 - côté Nord, en provenance de Niedernai a nécessité des régularisations, notamment en ce qui concerne les limites parcellaires.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son articles L.2111-14 ;

VU le Code de la Voirie Routière notamment ses articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion des travaux d'aménagement de la piste cyclable, le long de RD 426 – côté Nord, l'alignement des chemins d'exploitation longeant ladite piste cyclable n'ont pas été régularisés dans leur intégralité à l'époque ;

CONSIDERANT les procès-verbaux d'arpentage établis par le Cabinet de géomètre ANDRES ;

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation de ces chemins d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ACQUERIR** au prix de 250,00 €uros l'are, les parcelles ci-après situées à Meistratzheim :

Section	Lieudit	parcelles n°	Surface en ares	Propriétaire
99	Oberweg	624	0,87	Association Foncière Meistratzheim
23	Am Alten Bach	567	3,13	Association Foncière Meistratzheim
		Total	4,00 ares	

- **DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE** par notre Commune les frais afférents à ces ventes ;
- **DIT** que les actes authentiques seront reçus en la forme d'acte administratif devant Monsieur Claude KRAUSS, Maire de la Commune de Meistratzheim ;
- **DESIGNE** Madame Myriam GEWINNER, Adjointe au Maire, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la Commune de Meistratzheim.

Le crédit nécessaire au paiement sera inscrit au Budget Primitif 2022 – Art. 2118053
« Acquisition de terrains divers ».

DIVERS 2 / ECOLE ELEMENTAIRE : PROJET DE RENOVATION THERMIQUE

Dans le cadre des travaux d'investissement prévus en 2022, la Commune de Meistratzheim souhaite entamer un chantier de rénovation énergétique à l'école élémentaire, située au 417b Rue Sainte Odile.

Les objectifs principaux de cette opération sont :

- La réduction de l'empreinte énergétique du bâtiment en réduisant les consommations d'énergie primaire ;
- L'offre d'une meilleure qualité d'usage au quotidien aux jeunes élèves de Meistratzheim et aux équipes encadrantes.

Le bureau d'études ID Thermique - Ingénierie Fluides Bâtiment a effectué un diagnostic complet de l'état actuel du bâtiment ainsi qu'une synthèse des simulations de rénovation en janvier 2022.

L'opération de rénovation énergétique prévue porte sur :

- isolation des murs extérieurs,
- remplacement des isolants des plafonds et rampants ;
- remplacement des menuiseries extérieures ;

Cette opération de rénovation énergétique peut bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL). La DSIL vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales et à l'orienter vers les grandes priorités nationales en faveur des projets relevant des Grandes Priorités Thématiques (GPT). Le GPT porte un axe prioritaire « rénovation thermique » qui passe notamment par la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics.

Plan de financement prévisionnel (HT)

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Isolation des murs	75 000,00 €	DSIL	88 400,00 €
Remplacement menuiseries extérieures	120 000,00 €	Autofinancement Commune	132 600,00 €
Isolation plafonds et rampants	26 000,00 €	TOTAL	221 000,00 €
TOTAL	221 000,00 €		

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation thermique de l'école élémentaire de Meistratzheim ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

DIVERS - COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation aux événements de la fin d'année : distribution du repas à domicile de nos aînés, préparation des colis de Noël et décoration de la Place de l'Eglise.

Il remercie également les élus pour leur contribution à l'élaboration de la nouvelle version du bulletin communal, distribué avant les fêtes.

1. Ecoles

Monsieur le Maire informe de la participation de l'Etat au financement de capteurs de CO² en milieu scolaire (instruments de mesure permettant de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local).

L'acquisition de ce type d'équipement n'est pas prévue à l'heure actuelle dans les écoles de Meistratzheim. Les consignes d'aération des locaux préconisées par le Haut conseil de la santé public vont être rappelées aux équipes enseignantes.

2. Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Monsieur le Maire rappelle la discussion qui s'est tenue lors de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2021 afin de recueillir des suggestions concernant le nom à donner à la rue qui sera créée dans le Parc d'Activités.

Le nom choisi est : « Rue du platane ».

3. Action citoyenne

Samedi 26 mars 2022 : Organisation d'un nettoyage de printemps en partenariat avec l'AJPO. Rendez-vous à 13h30, Place de l'Eglise.

4. Locations communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la résiliation du bail de Mme Laure HOFFNER, exerçant l'activité de nutritionniste, au rez-de-chaussée du 264 Rue Principale – résiliation qui prendra effet au 1^{er} mars 2022.

Intervention de M. Paul FRITSCH

M. Paul FRITSCH fait part au Conseil Municipal du changement de Président de l'Association Foncière de Meistratzheim, qui fut pour lui un étonnement. Il relate n'avoir pas été consulté au sujet de la candidature de M. le Maire à la Présidence de l'Association Foncière.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE